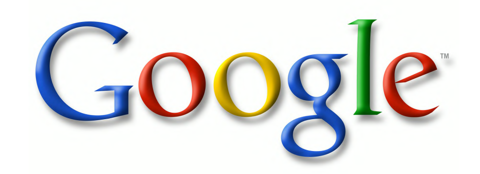
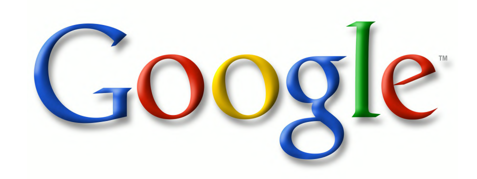




Le pionnier de Seurdre, monologue dramatique, récité à ...

Jehan Daniel,
Emile Picot

LE

PIONNIER DE SEURDRE.

Dans l'étude que nous avons consacrée au monologue dramatique (1), nous avons parlé avec détail du *Franc Archier de Cherré,* pièce récitée à Angers soit à la fin de 1523, soit, plus probablement, au Carnaval de l'année 1524, et nous avons cité, d'après les manuscrits inédits de Bruneau de Tartifume, une seconde pièce qui faisait pendant à la première, *Le Pionnier de Seurdre.*

Le *Pionnier* paraissait perdu et nous n'avions guère d'espoir de le retrouver jamais, quand nous avons eu la bonne fortune d'en acquérir un exemplaire qui est venu enrichir la bibliothèque autrefois formée par le baron James de Rothschild. Le volume, qui a figuré à une vente faite par le libraire L. Rosenthal à Munich (2), contient à la fois *Le Franc Archier* et *Le Pionnier.* Il ne s'agit malheureusement pas d'éditions originales, mais de réimpressions, assez fautives, exécutées dans le dernier quart du XVI[e] siècle. Si l'on peut regretter que les textes offrent de nombreuses incorrections, l'existence de ces réimpressions a pourtant cet intérêt qu'elles nous prouvent la vogue prolongée qu'obtinrent les productions du théâtre angevin.

(1) Voy. *Romania*, XVI (1887), pp. 528, 532.

(2) Bibliothek Lobris. Vente de livres à Munich le 22 avril 1895 (Ludwig Rosenthal's Antiquariat), n° 523.

Avant de parler du *Pionnier de Seurdre,* nous décrirons l'édition du *Franc Archier*. Comme MM. de Montaiglon et de Rothschild, nous n'avions connu que l'édition imprimée à Tours par Jehan Rousset en 1554. Notre livret donne le même texte, mais il est postérieur. Nous en reproduisons le titre :

LE FRANC AR-
CHIER DE
CHERRE.

Vous compagnons qui frequentez les armes
Et qui de lance auez mains enferre
Ie vous supply, voyez les grans faictz darmes
Du tres-vaillant franc archier de Cherre.



A ANGERS.
De l'Imprimerie d'Anthoine Hernault.

Gottfried Eichhorn.

Les 548 vers remplissent 12 ff. non chiffr. de 25 lignes à la page, sign. *A-C* par 4. Le texte commence au v° du titre.

Le Pionnier a dû paraître vers 1580, en même temps que *Le Franc Archier ;* nous donnons également le fac-similé du titre :

LE PIONNIER

DE SEVR-

DRE.



A ANGERS.

De l'Imprimerie d'Anthoine Hernault.

La pièce compte 16 ff. non chiffr. de 24 lignes à la page, sign. *A-D* par 4. Le texte commence au v° même du titre (1).

(1) Le volume, recouvert d'une reliure en vélin médiocrement conservée, porte l'ex-libris d'un comte de Nostitz-Rokitnitz, avec les armes décrites par

Antoine I[er] Hernault, à qui l'on doit attribuer l'impression des deux pièces, ne commença d'exercer que vers 1580 (ses premières productions connues, *La Bible des Noelz,* les *Noelz* de Laurent Roux, etc., ne sont que de 1582); M. Célestin Port (1) nous apprend qu'il mourut en 1598. Antoine I[er] eut pour successeurs son fils aîné Jean, puis son second fils Antoine II. Ce dernier n'employa plus la devise : *Un amy fiable, tresor inestimable,* mais les devises : *Si scrutamini scripturas* (accompagnant un personnage agenouillé devant le soleil) et *Flectitur non mergitur undis* (accompagnant un épi sortant des eaux) (2).

Les deux monologues sont la contre-partie l'un de l'autre et tout indique qu'ils sont l'œuvre du même auteur. Nous croyons avoir rendu très vraisemblable l'attribution du premier à Jehan Daniel, dit maître Mitou, qui se fit connaître à la fois comme musicien et comme joueur de farces (3); ce que nous en avons dit s'applique également au second.

Rietstap (*Armorial général,* II, 327) et les initiales C. W. G[raf] V[on] N[ostitz]. — Le titre de la première pièce porte en outre la signature d'un ancien propriétaire : Gottfried Eichorn.

(1) *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* II, p. 356.

(2) *Ibid.*

(3) Nous ne reproduirons pas ici les textes relatifs à Jehan Daniel ; nous y avons renvoyé dans notre étude précédente (*Romania,* XVI, p. 531) ; nous ajouterons cependant une curieuse mention qui nous avait échappé. M. Paulin Paris a reproduit dans ses *Manuscrits françois* (IV, p. 140) un passage du *Triomphe des vertus* de Jehan Thénaud, où il est question des joueurs de farces : « Le Bon Enfent, dit l'auteur (il s'agit de Nazaire, Bon Enfant d'effect et de nom), me menna en ung lieu qui estoit tout tendu et clos de rydeaulx, la ou ils estoient empeschez a huyler les playes de celuy qui indiscretement avoit parlé et escript a l'encontre de celuy qui peut proscrire, dont avoit remporté le salaire qui luy appartenoit. » Ici on lit en marge dans le manuscrit : *maistre Mittou ;* d'où l'on peut conclure que Jehan Daniel avait été battu, peut-être mis en prison pour avoir parlé irrespectueusement du roi. *Le Triomphe des vertus* ayant été écrit en 1518 nous avons ainsi la date de l'aventure.

Après avoir tourné en ridicule un franc archer, Jehan Daniel a mis en scène un paysan enrôlé dans les pionniers. Celui-ci, comme son confrère, voue à la potence les francs-taupins, c'est-à-dire les mauvais garçons qui désolent l'Anjou; mais, quand il se dit aussi vaillant que le héros de Cherré (v. 455), cela veut dire qu'ils sont aussi poltrons l'un que l'autre. En réalité, quel que soit le nom des hommes d'armes, le pauvre peuple est toujours leur victime, et c'est lui qui paye les frais de la guerre.

Les faits auxquels il est fait ici allusion sont exactement les mêmes que ceux qui ont été relevés dans *Le Franc Archier*. Nous retrouvons, aux vers 289-291, Gros Doux, ou Gros Dos, « le vaillant gendarme », et son compagnon Tredouilles, tous deux mis en scène dans la première pièce (v. 452, 504). Le *Pionnier* a dû suivre de très près la composition à laquelle il fait pendant et l'on peut le dater avec une certitude à peu près complète de l'année 1524.

En reproduisant le texte du monologue, nous nous sommes borné aux corrections indispensables pour rétablir la mesure des vers et rendre intelligibles les passages qui nous ont semblé corrrompus. Nous avons donné au bas des pages les leçons fautives de l'original; nous y avons joint quelques notes destinées à éclaircir certaines allusions historiques et surtout à faire comprendre les mots angevins qui donnent au discours du pionnier la valeur d'un document linguistique. M. Célestin Port, le savant archiviste de Maine-et-Loire, a bien voulu nous aider à élucider quelques passages d'un texte, qui garde encore pour nous trop de difficultés d'interprétation.

Le monologue est suivi d'une ballade appropriée au sujet; c'est une invective contre ceux qui mettent de l'eau dans le vin. Cette ballade, qui a été parfois attribuée

à Villon (1), n'est certainement pas de lui. On la trouve dans *La Chasse et le Depart d'amours,* compilation faussement publiée sous le nom d'Octavien de Saint-Gelays et dans laquelle les œuvres de Charles d'Orléans occupent la plus grande place (Paris, Ant. Verard, 1509, fol. *Qi*^{c}) ; dans le *Catholicon des maladvizez* de Laurent Des Moulins (édit. de Paris, Jehan Petit et Michel Le Noir, 1513, fol. *Cij* r°) ; à la suite du *Predespoyr de l'amant* (voy. Cat. Rothschild, I, n° 580), et dans divers manuscrits (voy. notamment Biblioth. nat., fr. 1707, fol. 43, et 2206, fol. 178).

LE PIONNIER DE SEURDRE.

V° A combien vendez-vous ceans ?
Il y a plus de trois vingtz ans,
Pardé, ce croy, que je ne beu.
Si tost que j'ay le brandon (2) veu,
Je suis venu toute la course ;
Pourtant, si je n'ay pas la bource
Plaine d'or ne d'argent aussi,
Si boy ge aussi bien, Dieu mercy,
A ma soif comme faict le roy.
Si le vin est trop cher pour moy,
C'est tout un, par le cordemaille (3) ;

1, Aa. — 9, A m'à.

(1) Un fragment en fut joint pour la première fois par Formey aux œuvres de Villon (édition de 1742) d'après un manuscrit que Baluze avait communiqué à La Monnoye. M. Campaux, (*François Villon, sa vie et ses œuvres,* 1859, p. 64), a retrouvé la pièce entière dans le ms. 1707. Cf. édition Jannet, p. 141.

(2) Le *brandon* désigne ici la lanterne du cabaret, peut-être la lumière du foyer.

(3) *Cordemaille* est peut-être pour « corps de Marie », comme *corbleu* pour « corps Dieu ».

Comme dit l'autre : couste et vaille ;
Qui bon l'achete, bon le boyt.
Saincte Marande (1), l'on ne doibt
Pas tousjours regarder au coust.
Voy le cy friant comme roust (2)
Et, pardé, doulx comme un aigneau.
Je le treuve assez fort sans eau.
Au moins, c'est quelque recompense ;
Il vault, pardé, mieulx qu'on ne pense :
S'il est cher, aussi est il bon.
Helas ! quelque trou (3) de jambon
Pour eguiser l'entendement...
Un homme de gouvernement
Fol. *Aij* Ne debvroit jamais estre allé
Sans quelque morceau de sallé
Pour mettre en train, car, comme on dit,
L'on ne sçait qui meurt ni qui vit.
Cela rejouist la memoire.
Maudit soit qui sçauroit mieulx boire !
Mon erme, voicy bon piot ;
Si m'en fault il encore un pot
En mon baril que j'ay au cu.
Il vault, pardé, mieulx qu'un escu,
Mon baril, quant a grant bien faire,
Et si ne cousta a la foire
Qu'un douzain ; le taux est commun.
Vous n'en trouverez de cent un
Qui soit aussi bon comme il est.
Ma foy, je feis un bel acquest ;
Je m'en suis depuis bien trouvé.
Tenez, l'ai ge bien esprouvé ?

29, tout le — 30, soit-il — 34, pardre. — 36, Et si ne me. — 37, en est. — 38, pas de cent.

(1) *Sainte Marande,* ou *Merende,* ici et plus loin (v. 43, 677) est probablement pour sainte Émérance. Louis XI avait fondé, sous ce vocable, près du bourg de La Pouèze, une chapelle qui était alors en grande dévotion populaire. Voy. *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* III, 350.

(2) *Roust,* rôt ou rôti.

(3) Tronc ou trognon. Littré enregistre encore le mot « trou de chou ».

Le voyez vous, saincte Marende?
Le vin qu'on y met y amende;
Il est aussi franc que l'osier.
Tenez : sent il son framboysier (1)
Pleine gorge! Pardé, ouy,
v° Un cœur en est tout resjouy.
Je ne le donrois pour nul or.
Sainct Antierre, c'est un tresor (2)
Qu'un bon baril bien aviné.
Que c'est pourtant! Dieu a donné
Beaucoup de grans vertus au vin;
Ainsi le service divin
En est faict, tant net et tant digne.
Que benoïste soit la vigne
Qui porta fruict si amoureux!
Mais n'estoient ilz pas malheureux,
Ces francz taupins, ces larronneaulx,
Qui en defonsoient les tonneaulx
Et les gettoient parmy les champs?
La, les pendars! La, les meschans,
Qui en ont faict un tel deluge!
Mordé, si j'eusse esté leur juge,
Aussi bien qu'estoit Guignardiere,
Il n'y auroit coing ne corniere,
Ourme ou fousteau, herable ou chesne,
Saulle, noyer, brosse ne fresne,
Pas les pommiers de capendu,
Ou il n'y en eust un pandu.
Partout ou je les eusse prins,

47, A pleine. — 52, que Dieu. — 58, bien malheureux. — 71, Par toutes voyes où.

(1) Certains vins d'Anjou ont en effet le goût de la framboise ou de la cerise.

(2) Il est difficile de déterminer le saint dont le poète altère ainsi le nom. Saint Euchaire, évêque de Lyon, était honoré le 16 novembre dans les églises d'Aix, d'Arles, de Bourges, d'Évreux, de Lyon, de Reims (voy. *Catalogus codicum hagiographicorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in Bibliotheca nationali parisiensi,* III (1893), p. 719); saint Anschaire, évêque de Hannaburg, était honoré le 3 février dans la province de Reims (*ibid.* p. 617); mais ces deux saints n'ont rien d'angevin.

Fol. *Aiij* La, je leur eusse bien aprins
A gaster le vin ! Quels brigans !
Mais n'estoient ils pas bien meschans
De perdre ceste bonne humeur
Creée a resjouir le cœur
Et pour nostre nourrissement,
Et de quoy tout premierement
Dieu est servi et honoré ?
Aussi bien le dist le curé,
Ainsi qu'il pronoit la grand messe
Du dimenche, en nostre parroisse,
Que un jour les verrez en enfer,
Ces francz taupins, chez le chefer, (1)
Qui mengüent les povres gens,
Par le sainct vin qu'est la dedans
(Il n'en jure pas qui n'en boit) ;
Mais ilz sont, qui leur feroit droict,
Aussi pendables comme andoilles.
Qu'on leur puisse coupper les couilles,
Afin d'en perdre l'angement ! (2)
Ilz emmenerent ma jument
Pour emporter leurs avenilles ;
Il me fallut trousser mes quilles
Et courre après pour la ravoir.
V° Ha ! si j'eusse faict mon devoir,
Je les eusse assommez de coups.
Ilz sont, pardé, pires que loups ;
Que mauldite en soit la covée !
Je ally jusques sur la levée (3)
Pour recouvrer ma pouvre beste.
Un d'entre eulx me congna la teste
Bien estroict, il m'en souvient bien ;
Mais je croy qn'il n'y perdit rien,
Car je luy bouré sa jacquette,

76, Creé pour. — 85, Qui mengent. — 92, Parde ilz. — 93, leur. — 94, Il me fault. — 95, Et oultre. — 105, Auboure.

(1) C'est-à-dire « chez Lucifer ». N'oublions pas que c'est un paysan ignorant qui parle.

(2) Le sens paraît être celui d'engeance.

(3) Sur la levée de la Loire.

Et, s'il ne m'eust faict la jambette,
Il ne m'eust jamais abatu.
Mon erme, je fuz bien batu,
Je ne vous en mentiray ja ;
Mais Guignardierre m'en vengea
De mon villain, car il le print
Et je croy bien qu'il le surprint
En desrobant un chaulderon ;
Mais il en fut, le gras larron,
Au gibet pendu par le coul.
Mon serment, j'en ris tout mon soul
Quant je luy veis faire le sault.
« Ha ! », ce fis ge, « estes la, ribault,
« Gros larron et bateux de gens !
Fol. *Aiiij* « Pleust a Dieu que tous les sergens, »
Di ge, « les franctaulpins d'Anjou,
« Fussent atachez a ce jou !
« Le pays n'en vaudroit que mieux ;
« Nous en serions plus heureux
« Que s'il n'y avoit point de loups. »
Sainct Michau, pourtant ces prevostz
Des marchaulx jouent villain jeu,
Ils sont dangereux comme feu. (1)
A ce que ay veu et entendu,

118, Vous estes la. — 110, Mon gros larron & mon. — 122, Fussent trestous — 128, d'angereux. — 129, Car à ce que.

(1) Voici une note qui montre quels souvenirs terribles avait laissés en Aujou le prévôt des maréchaux : Le 22 décembre 1512, « Jehan d'Alencé, escuyer, archier de la garde du roy et commissaire de par ledict sieur, sous la charge des mareschaux de France », expose au conseil de ville d'Angers qu'il est venu donner ordre aux mauvais garçons et qu'en exécution de sa commission, il en a fait punir un grand nombre : « les uns penduz, un descapité, les autres fouettez, essorillez et bannis », et qu'il en a encore quelques-uns sous la main, que le roi lui a ordonné de remettre à Prégent, capitaine des gallées de France ès parties de la mer de Bretague. Jehan ajoute qu'il n'a agi dans la répression que sur l'avis des gens du roi, et il demande acte au conseil de sa conduite, comme il l'a fait dans les autres villes. Le conseil accueille sa demande, lui vote des remerciements et paye ses frais de séjour à l'hôtel du Plat d'étain. (Arch. de la Mairie d'Angers, BB 15, fol. 130.)

Jehan d'Alancé avait eu encore des démêlés avec les écoliers d'Angers au mois d'avril 1523. (Voy. Bourdigné, *Chroniques d'Anjou*, éd. de 1842, II, p. 336.)

Un homme est tout soudain pendu,
Voire, pardé, a tout la peau.
Dyable, s'il y avoit appeau...
Mais, nonobstant toute deffence,
Vous serez mis a la potence,
Ou bien rongné sur le chauffault,
Depuis les espaulles en hault.
Pardé, cela n'est point honneste.
Quant un homme n'a point de teste,
Il ne luy fault point de chapeau.
Si me feroit bien a demau
D'aller perdre le pot au vin.
Ha ! je n'en feray point du fin ;
Mais, pour en parler franchement,
v° J'aimeroys mieulx, par mon serment,
Dea, je dy, de peur des dangiers, (1)
Que tous les medecins d'Angiers,
Voyre (pas de la medecine
Des halles, qui juge une urine
Sans voir et sans en enquerir),
M'eussent condemné a mourir
Que tous ces prevostz des marchaulx.
Si seroit il beaucoup de maulx
S'il n'en estoit, il fault bien dire.
Mais que j'ay grand envie de rire
Quand je viens a pencer comment
Ilz faisoient pendre gentilment
Ces gallens et ces francz taupins
Et les hachoient a beaulx lopins,
Comme un porc et comme un bedas, (2)
Et les pendoient a beaulx hardaz, (3)
Sur grans chemins et sur passages,

131, à toute. — 140, Ha si me eroit il bien. — 143, Moy. — 147, par de. — 153, bien rire. — 156, gentillement. — 160, pendoit.

(1) Réminiscence du *Franc Archier de Baignollet* (v. 98) :

Je ne craignoye que les dangiers,
Moy ; je n'avoye peur d'aultre chose.

Le mot avait passé en proverbe, comme le montre un passage de Rabelais (*Pantagruel*, IV, LV).

(2) *Bédat* signifie verrat dans le parler angevin.

(3) Un *hardat* est une dépendance de maison.

Pour faire les autres plus sages
Et pour tous les faire amendez.
Et mes francz taupins de bedez,
Dieu sçait comme ils prenoient païs;
Mais pourtant bien je m'ebahis
D'un, comment il en eschappa;
Fol. *Bi* Je croy bien qu'on l'uy attrappa.
Il y fut bien mis a l'estroit:
C'est le franc taupin Saint Lambert.
Que a tous les diables soit le herre!
Il ne parle que de la guerre;
Mais que c'est donc un grand bouteux.
Je croy que ce n'est qu'un menteux.
Vrayment je luy ay ouy dire
Cent foys que le roy nostre sire
Le feist de sa main chevallier
Et qu'il tua plus d'un milier
D'Angloys a la prise de Rhodes. (1)
Il en fault croyre Jehan et Godes, (2)
Car nous n'y avons pas esté.
Il dit qu'il en a aporté
Or et argent treslargement;
Par mon serment, je croy qu'il ment
Et qu'il en dict un poy beaucoup.
Je croy que jamais ne feist coup
Qui le gardist de chanter messe;
Toutesfois, quant ja on l'oppresse
Quelque poy, il est tout masquain. (3)
Pardé, c'est un mauvais taquain
Depuys qu'il est arguillonné. (4)
V° De nouveau qu'il fut retourné

163, tous *m.* — 165, comment. — 166, bien *m.* — 169, mis *m.* — 170, de sainct lambert. — 175, Vrayement. — 183, tres *m.* — 188, ja *m.* — 189, il est assez masquain.

(1) Ce fut en 1522 que le sultan Soliman s'empara de Rhodes. Notre pionnier confond les Turcs avec les Anglais.

(2) Ces deux noms sont réunis comme ceux de deux niais. Il faut en rapprocher un passage de la 74e *Nouvelle* de Bonaventure Des Périers où Jehan Doingé tourne son nom en Janin Gode ou Angin d'oye (éd. Lacour, II, p. 258).

(3) Mesquin, misérable.

(4) Quand il est aiguillonné, poussé à bout.

Un moys, et depuis, ce me semble,
Nous eusmes question ensemble,
Après boire, pour nostre equot.
J'avois payé le premier pot
Et si n'en vouloit rien poyer.
« Et quoy ! vous fault il deffroyer »,
Feis ge, « monsieur le franc taupin ?
« Estez vous un happelopin
« Ou un esgourmeloux (1) de gens ? »
Et luy de me grisser les dents,
Car Dieu seul sçait comment il jure.
Il m'appella villain parjure,
Pehon (2) nourry en un paillier.
« Ho ! » fei ge, « larron poulaillier,
« Meurdrier d'oysons et de poulletz,
« On vous hasta bien les boulletz
« A la journée des femelles ! (3)
« Hé ! que tu les nous bailles belles
« Les vaillances que vous y feistes !
« Par la mordé, vous en fouistes,
« Comme un regnard en sa caverne,
« Ou tu estois a la taverne
« A boyre, comme faict yvrongne,
Fol. *Bij* « Tandis qu'on faisoit la besongne
« Et s'entretuoient comme foulz ;
« Mais vous vous teniez loing des coups.
« C'estoit faict assez saigement,
« Car, qui veult vivre longuement,
« Il fault tousjours prendre repit. »
Benoist Dieu, qu'il eut grand despit !
Il me regarda de cousté ;

193, se me. — 198, Et dequoy. — 203, seul *m*. — 210, baille. — 215, un yurongne. — 218, Mais vous teniez.

(1) *Esgourmeloux* doit signifier un homme qui veut gourmer les gens.

(2) *Péon* ou *péhon*, piéton, fantassin.

(3) Le Franc-Archier de Cherré (v. 446) parle aussi de la journée des femelles, c'est-à-dire d'un combat livré entre les mauvais garçons et les habitants de Montreuil-Bellay, au mois de juillet 1523. Les éditeurs du monologue citent à ce propos un passage du *Journal d'un bourgeois de Paris* publié par L. Lalanne, p. 166.

Ne me fusse mis a cousté,
Il m'eust rué sur le visaige.
« Ha ! » dist il, « vous avez couraige
« Et vous mocquez des gens de guerre,
« Vilain belistre ! Mais toy, herre,
« Vieil demourant de Guignardiere,
« Ne sçay ge pas bien la maniere
« De tous ces franctaupins de bran ?
« Quant ils vont a l'arriere ban
« En Bourgoigne ou en Picardise,
« Pardé, la plus grand vaillantise
« Qu'il facent, c'est de tourmenter
« Les povres gens et leur oster
« Les biens de quoy ilz doivent vivre.
« La malle mort nous en delivre
« Et leur puisse essuer le groin !
v° « On les puisse envoyer si loing
« Qu'ilz ne retournent de cent ans !
« Il n'est point de pires brigans,
« Par sainct Entierre (1), ne qu'ilz facent
« Tant de maulz que par ou ilz passent ;
« Et, s'il advient par malencontre,
« Qu'ilz s'en reviennent de la monstre
« Sans y avoir esté penduz,
« Ilz diront qu'ilz ont confonduz
« Tous les grans ennemys du roy
« Et les ont mis en tel effroy
« Qu'ilz les ont tretous faict fouir.
« C'est raige que de les ouyr,
« Et mentent si tresfermement
« Que vous diriez proprement
« Qu'ilz ne disent que verité.
« L'un dict qu'il a egorgeté
« Le grand Galliffre (2) et Claquedent, (3)

224, Et si ne me fusse. — 227, de gens. — 231, tous *m*.

(1) Cf. v. 50.

(2) Galiffre ou Galafre était le géant qui gardait le fameux pont de Mantrible sur le fleuve Flagot.

(3) Claquedent est le nom d'un diable ; c'est aussi le nom d'un des suivants de Pilate dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban (éd. Paris et Raynaud, v. 23884 et suiv.).

« Et prins Geoffroy a la grand dent (1)
« Qui estoit si vaillant en guerre ;
« L'autre a mis l'Antechrist par terre
« Et tué Caresme Prenant.
« On dict qu'on l'a faict lieutenant
« Du roy, pour conduire l'armée,
Fol. *Biij* « Et qu'il a journée attermée
« A combattre les Sarrazins,
« Et semble qu'ils soient tous cousins
« Du duc, a ouyr comme ilz disoient.
« Las ! si sai ge bien qu'ils mentoient
« Comme vieulx asnes desbatez. »
— « Par les vertuz bieu, vous mentez,
« Gros sot et gros foul de villaige,
« Remply de laict et de potaige, »
Ce va dire mon franc archer,
Et ne sceut que me reprocher
Que ma beche et mes vieilles guestres. (2)
« Pardé, » ce fai ge, « tes ancestres
« En portoient aussi bien que moy,
« Et quant tu fuz servir le roy,
« Il nous faillit trestous tailler,
« Par la mordé, pour te bailler
« De quoy avoir des garnemens.
« Si tu as bons abillemens, »
Ce fei ge, « dont les as tu euz ?
« Ils ne sont, pardé, pas creüz,
« Comme dit l'autre, en ton pommier.
« Tu n'en payas jamais denier.
« L'on saict bien comment tu les as.
V° « Tu dis que ce fut quant tuas
« Gros Dos, ce vaillant capitaine,
« Et tu feis... ta fievre quartaine !

273, Se va. — 275, Que guestres, beche mes vielles. — 279, taillez. — 280, baillez. — 282, de bons. — 284, son. — 288, tu tuas. — 289, valllant. — 290, fieures.

(1) Geoffroy à la grand dent, héros d'un roman d'aventures, était le sixième fils de Mélusine et de Raymondin, comte de Lusignan.

(2) Les guêtres étaient l'attribut du paysan et les hommes d'armes en faisaient fi. Le franc-archer de Cherré parle aussi (v. 270) de « ces touaces o leurs guestres. »

« Par mon serment, tu n'eusse osé.
« Gros Dos estoit bien plus rusé
« A la guerre que tu n'estois.
« Il en eust, pardé, batu trois
« Itelz que tu es, voire dix.
« Et puis tu te vantes et ditz
« Que tu apportes les despoilles,
« Aussi les hardes, de Tredouilles ;
« Ma foy, » feis ge, « l'as tu songé !
« Pardé, Tredouilles t'eust mangé
« A un morceau, comme une boulle,
« S'il eust un coup ouvert sa goulle.
« Par la mordé, o ses dents noires
« Il t'en eust après faict les foires,
« Par la mordé, long comme un jars.
« Voire, » ce fei ge, « mes bragars,
« Mes vanteux, qui ont tout tué
« Et s'il advient qu'ils ayent glué
« Chez ces grans gens quelques drapilles, (1)
« Ilz vous diront que ce sont pilles, (2)
« Et qu'ils ont faict quelque destruicte
Fol. *Biiij* « D'une armée qu'ilz ont desconfite,
« Et en font la croix o le poulce.
« Hé ! Dieu, que tu la bailles rouse,
« Qui vouldroict croire ton cacquet.
« Mais, parlons, » feige, « du paquet
« Que tu apportas quant tu vins,
« Que tu te vantois d'avoir prins
« Je ne sçay ou sur les Anglois,
« Dont tu en tuis trente et trois
« O ton grant voulge desmanché.
« Voila, » ce fei ge, « bien presché !
« Sainct Michel, » fei ge, « il n'en est rien,
« Car quelcun qui le sçavoit bien
« M'a tout compté comment tu l'as.
« Mon serment, » fei ge, « tu l'emblas ;

296, vente. — 297, Et les hardes. — 303, ô ces dents. — 314, que tu la nous baille.

(1) Prononciation populaire pour *grapille,* d'où *grapiller.*

(2) Pilleries.

« Jamais ne te cousta qu'a prendre.
« Tu sçais bien qu'on te cuida pendre
« Quand tu desrobiz la jacquette ;
« Mais tu deslogeas sans trompette,
« De quoy tu ne fus trop nigauld,
« Car l'on t'eust fait faire le sault
« Aussi souple, » fei ge, « que feirent
« Tes compagnons, qui se rompirent
« Le col en cheant d'une eschelle.
V° « Tu fusse maintenant au hasle,
« Tirant les cordes par le coul.
« Pardé, pourtant tu es bien foul
« De fouyr a estre pendu,
« Car si tu avois attendu, »
Fei ge, « des ans plus de quarente,
« Si n'en perdras tu que l'attente.
« C'est l'advenir qu'on te fera.
« Jamais crapaust ne mangera
« De ton villain corps s'il ne volle
« Comme un corbin en une grolle.
« Je croy que tu t'y attens bien. »
La mordé, j'acoustray en chien
Mon franc taupin, mon vieil crevé.
Jesus, comment je l'ay lavé !
Je le voy tout prest d'enrager.
Mordé, il me cuyda menger ;
Vous ne veistes onc tel tempeste.
Il rouilloit les yeulx en la teste
Comme un charretier embourbé.
« Par bieu, vous viendrez a jubé, »
Ce me dist il, « villain de race ! »
« Mais toy, brigant, mais toy, touace, (1)
« May toy, villain, mais toy, pehon ! »
Fol. *Ci* Quel que soit vray ne quel que non,
Mon franc taupin faillit en place
Et me vint prendre a belle crace, (2)

331, ne fus pas. — 353, telle. — 355, chartier. — 361, en la place. — 362, à la belle crace.

(1) Rustre. V. *Le Franc Archier* (v. 270-271) rapproche aussi les deux mots *touaces* et *peons*.

(2) Grâce.

Et moy a luy, et luy a moy :
« Tu en auras ! » — « Mais toy, mais toy ! »
Nous veinmes a nous empongner
A beaulx cheveulx et depeigner,
Et luy dessus et moy dessoulz,
Et de charger a beaulx grans coups :
« Torche ! Vigne ! Empoigne ! Mal an ! » (1)
Il mordoit, pardé, comme un tan ;
Il m'en entemma le lopin.
« Au meurtre, » fei ge, « du taupin !
« Je croy bien qu'il m'estranglera. »
L'hoste vint, qui lui desserra
Les dens de dessus mon espaulle.
Je vins trouver un bout de gaule :
Quelle gaulle ? mais une astelle (2),
Et luy donnay sur la cervelle
Au dessus des escoutoueres, (3)
Que j'en crioys des machoueres.
Encore un moys après la feste
J'en cuydé trembler de la teste,
Merdé, de l'ahan que j'en eu.
V° Plust a Dieu que vous m'ussiez veu
Un poy environ mon gendarme !
Ha ! je le feis crier a l'arme
Et renier Dieu et le diantre,
Et luy sailly dessus le ventre,
Tant que j'en petois comme un dain.
« Faictes vous, » fei ge, « du mondain,
« Gras larron, gendarme cassé ! »
Par mon serment, je le doussé, (4)
Comme l'on doit itels paillards ;
Mais, voire, un tas de babillars
Allerent semer a grand tort

365, vismes— 380, les machoueres. — 388, Et luy sailly parde sur. — 394, Mais *m*.

(1) Cf. *Le Franc Archier*, v. 96.

(2) Un bâton de pique.

(3) Oreilles.

(4) *Dousser*, « endosser » et par extension « mettre sur le dos » ou « battre ». Cf. *Franc Archier*, v. 267.

Qu'il avoit esté le plus fort
Et qu'il m'avoit batu son soul.
Mordé, ilz mentent par le coul !
Jouste l'honneur de chrestienté,
S'ilz vouloient dire verité,
Je le baty ordousement,
Dea, non pas batre proprement ;
Mais je le tiray de redise (1)
Si fort, et sans lascher ma prinse,
Qu'il en versa sur moy adens.
« Au meurtre », fei ge, « bonnes gens !
« Ren toy, ribault ! » Il se rendit,
Fol. *Cij* Non feist, dyable, il se deffendit
Hardiment et honnestement ;
Aussi dict on communement
Que c'est un vaillant capitaine.
Il n'y a entre Sarte et Meine
Homme si fort ; mais je le bas.
Pardé, je le jecté a bas
Si ferme, demandez a l'houste,
Que je m'en rompy une couste
Et luy abaty la fourcelle. (2)
Ma foy, nous l'eschappasmes belle
Tous deux. Ha ! par le ventre goy,
S'on ne l'eust ousté de sus moy,
Mordé, je l'eusse effribotté, (3)
Si se vente il, de son cousté
Et dict qu'il me batit tresbien,
Il fault dire du bien le bien :
Qu'il me batit, dea, non pas batre ;
Mais j'en regardois trois ou quatre
Qui nous voyoient entretorcher,
Et je n'osoys me revancher
De peur qu'il n'en eust prins tesmoings,
Car il leur eust faict pour le moins

400, Car s'ilz. — 413, mais parde ie le bas. — 418, besle. — 420, Si on ne leust osté de dessus moy. — 423, ma batit.

(1) De roidise, raidement.

(2) La partie supérieure de la poitrine.

(3) Je l'eusse « estripoté » ; je lui eusse enlevé les tripes.

Desbourser de l'intorsion (1)
V° Et m'eust mis en l'acression, (2)
De quoy j'eusse payé l'amende
Ce n'est pas ce que je demende ;
. . . .
Et puis il est acariastré
Et hergnoux, tant que c'est pitié,
Et si je l'y eusse tint pié
A me entrebatre et a tancer,
C'eust esté a recommencer
Jusqu'a demain, tant est testu.
Et dea, quant il m'auroit battu,
Et puis quel deshonneur y ai ge ?
Je suis un homme de mesnaige,
Et luy c'est un homme de guerre.
Pardé, si versa il a terre
D'un coup de poin... qu'il me bailla ;
Mais avant que partir de la,
L'accord en fut faict tout content,
Et beusmes, luy et moy, d'autant
Le beau pot de vin, vis a vis.
La mordé, vous est il advis
Que ne soys homme de deffence,
Ne remply d'aussi grand vaillance
Que ce franc archer de Cherré ?
Si sçay, si sçay, j'en ay ferré
Fol. *Ciij* De plus puissans et plus hardys
Qui ont esté acouardiz
Depuis qu'ilz estoient soulz mes mains.
Par la mordé, j'en ay faict mains
Heres du moulle du chapeau. (3)
Les aultres laisserent leur peau
Devant Millan, et de ma main.
La mordé, je n'estois point vain

441, Iusques à. — 453, Que ie ne soys pas homme dedeffence. — 455, Comme ce vieil francarcher.

(1) Violence.

(2) Il m'eût accusé d'aggression.

(3) Le « moule du chapeau », c'est la tête. Voy. *Les Faintes du monde* de Guillaume Alexis, v. 368.

A la grand guerre de Bretaigne !
Quand on vint desployer l'enseigne
(Fut a Sainct Aulbin du Cormier), (1)
Je m'y trouvé tout le premier,
Honnestement, mon pic au coul ;
Chascun crioyt : « Tu es bien foul
« D'aprocher si tresprès des coups. »
Mon erme, je fuz bien secous,
Tant qu'ilz me rompirent ma vielle.
Il vint une grand quirielle
De Bretons me donner l'assault,
Et la je receu un beau sault ;
Car, comme je me reculois,
Voici venir un Lambalays,
Qui faisoit l'abille varlet,
Qui me vint happer au collet
V° Au beau millieu de la bataille,
Si bien qu'il me bailla la caille. (2)
Quant je me vins sentir a bas :
« Vien ça, » fei ge ! « Si tu me batz
« Justice est pour toy et pour moy.
« Pardé, je le diray au roy
« Qui m'en fera faire raison
« Et te fera mettre en prison
« Avant qu'il soit trois jours en ça. »
Pardé, mon villain me laissa,
De paour qu'il eut, et moy devant ;
Mais je y entray si avant,
En frapant et ruant grans coups,
Que je me vins trouver enclous
De trois grans prevotz de Bretaigne
Qui dirent : « Rends toy, capitaine,
« Vistement ; le duc le te mande. »
J'en vins choisir un en leur bande,
Qu'estoit le plus puissant des trois ;

496, Qui me dirent.

(1) La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, qui assura au roi de France la possession de la Bretagne, fut livrée le 28 juillet 1488.

(2) Cette métaphore, empruntée sans doute au jeu des cailles, paraît signifier « qu'il me jeta bas. »

Ma foy, il avoit un harnois
Aussi joint que qui l'eust dollé, (1)
Et plus riollé piollé
Que l'arc au ciel qui faict la plée. (2)
Je le vous empongné d'emblée :
Fol. *Ciiij* « Rends toy », fei ge, « ou tu es digné ! »
Le ribault fut si estonné
Qu'il n'osa jamais se deffendre,
Et si ne se voulut onc rendre.
« Qui es tu, », ce feist il ? — « Qui suis je ?
« Je suis au roy et son service,
« Je suis de Seurdre pionnier. »
— « Je me rends donc ton prisonnier »,
Feist il ; « on m'a parlé de toy ».
Dame, je le creu a sa foy,
Si fei ge d'autres plus de vint ;
Mais sçavez vous qu'il en advint ?
Pardé, le ribault me emmena
A Encenis (3), m'emprisonna,
Et se vantoit qu'il m'avoit prins ;
Mais, sans payer rançon ne pris,
Il m'eschappa, car je fouy.
Le roy estoit tout esbahy
Et effrayé de ma vaillance.
L'on me meina en la despence ;
Dieu sçait si je feis la grand chere.
Je faisois la bonne maniere,
Aussi fier qu'un sergent de foire.
Le roy me feist donner a boire,
v° Voire (a qui Dieu doint bonne vie !) ;
Aussi j'en avoys grant envie.
« Je veulx qu'il boive », ce dist il,
« Du bon vin qu'est en mon baril ».
Ouy dea, j'en beu, moy de moy,
Voire, et a la broisse (4) du roy,

509, se. — 510, et a son. — 518, & m'emprisonna. — 525, la *m*. — 529, doient.

(1) Que si on l'avait taillé avec une doloire.
(2) La pluie.
(3) Ancenis (Loire-Inférieure).
(4) Une *broisse* est un pot à boire.

Et peschois en son escuelle,
Tesmoing qu'il me donna d'une elle
D'un chapon gras comme une poulle.
Moy et monsieur de La Trimouille (1)
Estions les premiers serviz
Et estions sis vis a vis,
Comme deux fourbisseurs d'espées.
Il me dist que j'avois couppées
Les testes de mains bons gendarmes.
Ardé, j'en ploure a chauldes larmes
De pitié, quant il m'en souvient.
Vous ne veistes onc ce devient (2)
Tant de sang a l'escorcherie,
Ne de chair a la boucherie
Qu'il y en avoit la a terre.
C'est grand hideur que de la guerre;
Je n'y retourneray empiece.
Ma foy, si n'en tuai ge onc piece;
Fol. *Di* Voyez, je n'avois pas le cœur;
Mais si en avois ge l'honneur.
Vous les eussiez ouy crier:
« Vive Seurdre et son pionnier! »
Les aultres: « Seurdre le meilleur! »
Ma foy, Dieu mercy et la leur,
J'euz le bruict d'avoir tout gaigné
Et n'en tuay ne maheigné (3)
Ne deux ne trois, comme je croy.
« Sainct Antierre (4), » ce dist le roy
Aux gensdarmes et capitaines,
« Nous estions tous hors d'aleines
« Et en grand dangier de tout perdre,

546, se deuient. — 553, Voyez vous. — 565, grand *m*.

(1) Il doit être ici question de Louis II de la Trémoille, qui fut tué à Pavie en 1525.

(2) Ci-devant?

(3) *Meshaigner*, ou *menhaigner*, maltraiter:

Se je m'enfui, on me *menhaigne*
Desur la teste d'un maillet.

(Le *Mystère de S. Louis*, éd. Fr. Michel, p. 45a.)

(4) Voy. la note sur le vers 50.

« Ne fust le pionnier de Seurdre,
« Qui tant s'est combatu pour nous. »
On ne m'appelloit point taignoux
De Seurdre, comme a Marigné ; (1)
Chascun estoit embesongné
De me servir, comme un seigneur.
Mordé, quant je pence en l'honneur
Que j'euz du roy ceste journée,
J'ay la teste toute escornée
De fin despit, comme j'endure
Que ce paillard me dise injure
v° Et se vente publiquement
Qu'il m'a batu. Mordé, il ment !
J'aymerois mieulx estre tondu.
Ha ! le brigant demy pandu,
L'a il dit ? Pardé, j'en enraige.
Mais d'ou me vient si grant couraige
Et la hardiesse que j'ay
Dempuys une heure ? Je ne sçay ;
Cela m'est venu tout soubdain.
Il faut faire un coup de ma main :
Par la mordé, je le turay.
Que dis je tuer ? Non feray.
Si je le tue, voy le la mort.
Chascun diroit que j'aurois tort
D'avoir tué un capitaine,
Et il est... sa fiebvre cartaine,
Quel vieil capitaine, quel herre ?
Mais fault il que ce bout de guerre
Se vante de m'avoir batu ?
Ha ! ma geuserme, ou donc es tu ?
— Que l'on m'ousta en un foussé
En m'enfuyant de Pouencé (2)
Quant j'eusmes gaigné la bataille ; —
Elle estoit d'estoc et de taille.

567, cest. — 576, dige. — 596, donc *m*.

(1) Marigné-près-Daon, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire). Cf. *Franc Archer*, v. 223.

(2) Pouancé, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Segré.

Fol. *Dij* Pardé, si je l'avois au poing,
Il ne luy seroit pas besoing
Au pendardeau, au malheureux
De me venir prendre aux cheveux,
De m'esgratigner le visaige.
Par la mordé, si le batrai ge !
C'est un sanctus (1) ; je le batray.
Ha ! pardé, je luy monstreray
S'il fault qu'il me dise une injure!
Mais, s'il me battoit d'avanture ?
J'en serois demy enragé.
Mordé, si serai ge vengé
De son corps, un jour en ma vie !
Benoist Dieu, que j'ay grand envie
De le trouver en desconroy !
« Vien ça, tu as parlé de moy, »
Ce lui dirai ge. — « Moy, monsieur, »
Ce dira il ? « Sauf votre honneur,
« Je n'en ay parlé ne mesdict. »
— « Dea, » ce dirai ge, » tu as dict
« A tous que tu m'as abbatu. »
Et, pardé, il sera batu
Avant qu'il soict troys jours passez.
Ha, vin, je ne te peuz laissez !
V° Ho, diammour, que voyn an cy ?
Vous ne demourez pas icy.
Saint Pere, l'en ne sçait qui rue.
Je vous mettray ceans en mue
Pour me reveiller l'appetit !
Mais mon villain qui me batit,
— Non pas, mais qui s'en est vanté,
— Quel vanté ? Mais qui a esté
Si hardy qu'il le voulut faire, —
Ha, pardé, je ne m'en pes (2) taire :
Mon erme, il s'en repentira !

606, batereige. — 607, bateroy. — 609, Qu'il me dige iniure. — 627, par sainct pere.

(1) Probablement « c'est un benêt » (*benedictus*).
(2) Pour « puis ». Cf. v. 644, 652.

Ha, pardé, il s'en desdira
D'avoir dict qu'il m'a mis par terre !
Par la mordé, je le voys querre
Tandis que suis en chaude colle.
Je n'ay sinon... paour qui m'afolle,
Car il mort comme un porc qui pisse.
S'il failloit que je m'en fouisse,
Je seroys encore ahonté.
Vela ! pes que je l'ay bouté
En ma teste, si l'assauldrai ge.
Que vault homme s'il n'a couraige ?
Saincte Marande, il en aura,
S'il me bat ! Quelqu'un m'aydera :
Fol. *Diij* J'ay de bons amys, ne vous chaille.
Il aura, pardé, la bataille
Annuict, avant que je m'endorge.
Si je le pes prendre a la gorge,
Au moins si je suis le plus fort.
A Dieu, herre, voy le la mort !
Dieu pardoint au feu franc archer.
La mordé, je vois le chercher.
Attendez. Ai ge mon cousteau ?
Dea, vin gasté ne vault pas eau.
Mieux vault le boire qu'il s'evente.
Ha ! mon franc taupin, qui se vante
De m'avoir batu et bien, bien !
Non non, ne luy en celez rien ;
Gectez luy content au visaige,
Car aussi bien le luy dirai ge :
Je ne daignerois le nier ;
Dictez luy que le pionnier
De Seurdre luy mande par vous
Que ne l'appelle plus taignoux,
Et que, la ou le trouvera,
Il luy donnera tant de coups
Que le dyable l'emportera.

Finis.

643, à honté. — 645, si lassaul deraige. — 663, Gectez le luy. — 669, Et que la ou il le trouuerra. — 671, Que le grand dyable.

Fol. *Diij* V°

BALLADE (1)

D'un jet de dart, d'une lance acerée,
D'un long faussart, d'une grosse massue,
D'une guiserme et d'une grande espée,
D'un long planchon et d'une besaguē,
D'un braquemart, d'une hache emoulue,
D'un fort espieu et d'une saqueboutte,
De maulx brigans puisse il trouver tel routte
Que tout son corps luy soit mis par morceaulx,
Le cœur fendu, dechiré les boyaulx,
Le corps couppé d'un bon branc acherin
Et desmembré a quatre vingz chevaulx,
Qui nous mettra de l'eaue a nostre vin!

D'un arc turquoys, d'une fleche barbée
Ayt le paillard la bouelle cousue,

(1) Nous avons fait remarquer dans notre notice que cette ballade est beaucoup plus ancienne que le monologue. Le poète qui se l'est appropriée l'a en partie remaniée; il a notamment modifié le refrain. En relevant les variantes des textes plus anciens, nous indiquons par M le manuscait 1707; par V le recueil publié par Vérard, en 1509, sous le nom d'Octavien de Saint-Gelais; par C *Le Catholicon* de Laurent Des Moulins; par P *Le Predespoyr de l'Amant*.

1 PV Dung gect de dart d'une lance asseree.

2 MVP Dung grant faussart. — C Dūg lōg fauchart.

3 MVP Dune guisarme, dune fleche ferree.

4-5 MVC *intervertissent ces deux vers.*

4 MVP Dung grant penart et dune bisague (P besague). — C Dung long tyson & dune besague.

6 *Pionnier :* Saquebutte. — P haquebute.

7 V puisent. — C Les grans brigans puissent tuer tel route. — P *Le vers m.*

8 MVP Que tous leurs corps fussent mis. — C que tout le corps le' soit mys.

9-12 MVP Le cueur fendu, descire par monceaulx
Le col couppe dung bon branc acherin, (*Le vers m. dans* P)
Descirez (V Descire soit — P Descripre soit) soient de truye et de [pourceaulx.
Les tauerniers qui brouillent nostre vin,

10-12 C Le col col couppe dung fort bon asserin
Deffait il soit de chiens et de pourceaulx
Qui boutera de leaue en nostre vin.

13 MVP dune espee affilee.

14 MV Ayent les paillars la brouaille cousue. — C Ayt icelluy la brouaille cousue. — *Ce vers m. dans* P.

De feu gregois sa courongne bruslée
Et de tempeste sa cervelle espandue ;
En mal gibet voir sa pel estandue,
Fol *Diiij* Et brefvement puisse mourir de goutte,
Et la peste tousjours sur luy se boutte
Parmy le corps deux gros ardens barreaulx,
Et escorché il soit de froictz cousteaux,
Et puys bouilly en huylle, le matin,
Et desrompu de quatorze marteaulx,
Qui nous mettra de l'eaue a nostre vin !

D'un gros canon la teste escartelée
Et de tonnerre, accablé a la rue
Soit le sien corps, et sa chair deschirée
De gros matins et toute derompue ;
De fortz esclers puisse perdre la veue ;

15 MVP la perrucque bruslee. — C la charongne.

16 MVP Et par tempeste la.

17 MVP Au grant gibet (P gebet) leur charongne pendue. — C Au grant gibet soit de peau estandue.

18 *Pionnier.* Et que brefuement. — MV puissent. — C Et qu'il puisse mourir de viue goutte. — *Le vers m. dans* P.

19-24 MVP Ou ie requiers et pry que lon leur boute
Parmy leur corps force dardans barreaulx,
Vifs escorchez des mains de dix bourreaulx (*Ce vers m. dans* P).
Et puis bouillir (P bouillis) en huille le matin,
Desmembrez soient a quatre grans cheuaux
Les tauerniers qui brouillent nostre vin.

19 C ou ie requier & supply quon luy boute.

20 C deux grâs.

21 C Et que escorche soyt de trêchans couteaulx.

23-24 C Desmembre soit a quatre vingtz cheuaulx
Qui boutera de leaue a nostre vin.

25-36 *Cette strophe m. dans* P.

25 MV la teste escarbouillee.

26 MV acablez en la rue. — C achable en la rue.

27 *Pionnier :* deschiré.

27-28 MV Soient tous leurs corps et leur chair dessiree.
De gros mastins bien garnye et pourueue.
— C *n'a qu'un seul vers :* Son corps batu sa teste desrompue.

29 MV puissent.

Naige, gresil tousjours sur luy degoute ;
Sur luy chesse l'eau de la pluye toute,
Tant que jamais ne face aucuns creneaulx ;
Son corps enflé et saisy de tous meaulx
Soit, et trainé jusques a l'eau du Rin,
Et deschiré de chiens et de pourceaulx,
Qui nous mettra de l'eaue a nostre vin!

V° *Envoy.*

Prince, je pry, mauldictz soient les museaulx
Et crever puissent, par force de venin,
Les faulx traïstres, maulvais et desloyaulx
Qui nous mettront de l'eaue a nostre vin!

30 MV Neige et gresil. — 30 C sus luy tousiours.
31-36 M Auecques ce ilz aient la pluye toute
Sans que sur eux ayent robbes ne manteaulx,
Leurs corps trenchez de dagues et couteaulx
Et puis traisnez iusques en leau du rin,
Desrompus soient a quatre vingts marteaulx
Les tauerniers qui brouillent nostre vin.
32-36 C Sans que iamais puisse leuer rameaulx
Son corps saisy & enfle de tous maulx
Soit entraine iusques en leaue du rin
Desrompu soit a quatre cens marteaulx
Qui boutera de leaue en nostre vin.
37 MVP Prince, de Dieu soient mauldítz leurs boyaulx.
37 P *intercale à la suite de ce vers les trois suivants :*
Leurs corps trenchez : de dagues & cousteaulx
Et puis traisnez iusques en leau du rin
Desrompuez soyent a quatre vĩgtz cheuaulz.
37-40 C Prĩce en vng sac ou en. ii. vieulx houseaux
Soit mis en leaue ou soiẽt, serpẽs crapaulx
Et cocodrilles pour la prendre la fin
Ou de gros poulx ronge cõme maraulx
Qui boutera de leaue en nostre vin.
39-40 MV Ces faulx larrons mauldítz (P traistres) et desloyaulx.
Les tauerniers qui brouillent nostre vin.

On trouve une imitation de cette ballade dans le recueil publié sous le nom de *L'Esperit troublé* (Lyon, Olivier Arnoullet, s. d., mais vers 1537, in-8, goth., fol. *Ciij* v°) :

En la mer soit vexé de Boréas,
En feu mué comme Dioscorus.
Enrager puist comme fist Egeas...
Refr. Le tavernier qui brasse le bon vin.

CHATEAUDUN

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03335 1746